



SITE NATURA 2000

FR4100183

Forêts des Argonnelles

Site Natura 2000 Forêts des Argonnelles

Couvrant près de 1000 ha, la zone de protection spéciale Natura 2000 « Forêt des Argonnelles » est majoritairement constituée de boisements (904 ha) dominés par le Chêne pédonculé ou le Hêtre, typiques de Champagne Humide. Les sols argileux et la circulation de l'eau à travers le massif boisé ont façonné des habitats très particuliers de terrasses alluviales boisées, de prairies humides, de zones marécageuses ou d'étangs. Ce site abrite alors un camaïeu d'habitats plus ou moins humides, très sensibles et riches en espèces végétales et animales remarquables, qui justifient particulièrement sa désignation comme partie intégrante du réseau Natura 2000.

La démarche Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité des milieux et des espèces en prenant en compte les exigences économiques, sociales, culturelles selon une logique de développement durable. L'animation de cette démarche repose sur le document d'objectifs, un rapport technique qui dresse un état des lieux des espèces et habitats du site ainsi que des différents usages humains du territoire et fait ressortir ses principaux objectifs de développement durable.

| <i>Les milieux forestiers</i> | <i>Les milieux prairiaux humides et les étangs</i> |
|---|---|
| <p>OBJECTIF DE DD 1 : conserver les boisements humides liés à un réseau hydrographique peu altéré par les activités humaines.</p> <p>OBJECTIF DE DD 2 : maintenir le fonctionnement hydraulique des terrasses alluviales temporairement inondables.</p> <p>OBJECTIF DE DD 3 : appliquer une gestion conservatoire des zones sensibles et particulièrement vulnérables (forêts alluviales, habitats humides et aquatiques).</p> | <p>OBJECTIF DE DD 4 : Préserver l'intérêt biologique des étangs.</p> <p>OBJECTIF DE DD 5 : Conserver les habitats rares (cariçaias à laiche raide, par exemple).</p> <p>OBJECTIF DE DD 6 : Conserver la mosaïque d'habitats des plans d'eau et ceintures végétales en lien avec les activités humaines.</p> <p>OBJECTIF DE DD 7 : Maintenir des activités piscicoles extensives.</p> <p>OBJECTIF DE DD 8 : Préserver une certaine quiétude du site pour éviter le dérangement de l'avifaune.</p> |

Les huit objectifs de développement durable sont déclinés en une série de mesures de gestion spécifiques aux habitats et espèces. Ces mesures apportent un degré supplémentaire de précision pour la déclinaison du plan d'actions :

Les peuplements forestiers

- Privilégier les essences naturellement présentes et typiques des habitats et adaptées au contexte stationnel. Conserver à l'état disséminé et à tout stade de développement les ligneux rares et pionniers :

| HABITAT | Forêts alluviales à aulnes et frênes | Forêt alluviales à orme et frênes | Hêtraies chênaies continentales | Chênaies pédonculées |
|---------------------------|---|--|--|--|
| ESSENCES PATRIMONIALES | Orme lisse, Saule blanc, Saule fragile | Ormes lisse et champêtre, Saule blanc, Saule fragile | Sorbier des oiseleurs, Alisier torminal | Ormes lisse et champêtre |
| ESSENCES PRINCIPALES | Aulne glutineux, frêne, Chêne pédonculé | Frêne, Chêne pédonculé, Erable sycomore | Hêtre, Chêne sessile | Chêne pédonculé, frêne, merisier, Erables plane et sycomore |
| ESSENCES D'ACCOMPAGNEMENT | Tremble | Aulne, tremble, charme, Erable champêtre, Saule marsault | Charme, frêne, tremble, Saule marsault, Bouleau verruqueux | Charme, Saule marsault, Tilleul à petites feuilles, tremble, Bouleau verruqueux, |

- Préserver un réseau d'ornières et petites dépressions en eau favorables aux amphibiens et à une petite faune spécialisée ;
- Préserver les sols sensibles (engorgés ou à dominante limoneuse) au tassement : systématiser l'utilisation de cloisonnements pour la gestion des peuplements, soigner le débardage des produits forestiers ;
- Pratiquer un renouvellement progressif des peuplements sur les habitats sensibles (Aulnaie-frênaie, Chênaie pédonculée-frênaie, Chênaie pédonculée).

Les terrasses alluviales

- Ne pas drainer ni assécher les terrasses alluviales ;
- Éviter la compaction des sols ;
- Préserver les colonies d'Ail des ours, qui jouent un rôle majeur dans le diagnostic du bon état écologique des terrasses limoneuses.

Les sources et ruisseaux forestiers

- Ne pas réaliser d'intervention lourde dans les ruisseaux de type « redressement de méandres » ou curage ;
- Éliminer manuellement les embâcles dans les ruisseaux ;
- Ne pas reprofiler les berges des cours d'eau ;
- Préserver les sources naturelles, suintements et poches d'eaux retenues dans les méandres des ruisseaux ;

Les prairies

- Pratiquer une fauche annuelle (pas de gyrobroyage) tardive avec, si possible, enlèvement du foin ;
- Préserver les pieds d'oseille, plante hôte du Cuivré des marais ;
- Limiter l'envahissement par les espèces envahissantes (Sainfoin d'Espagne...) par la réintroduction de semences de plantes messicoles adaptées aux sols du site ;
- Conserver en l'état (ne pas reboiser) les végétations herbacées dominées par les laïches (cariçaias).

Les étangs

- Privilégier la reproduction des poissons par une méthode semi-naturelle. Préserver ou introduire des espèces à haute valeur patrimoniale (Bouvière, Able de Heckel) ;
- Éviter l'introduction de poissons phytophages (Carpe amour...) ;
- Maintenir une morphologie naturelle des berges ;
- Ne pas planter d'arbres en bordure de plan d'eau ;
- Entretenir une flore variée en fonction de la profondeur du plan d'eau par faucardage ;
- Conserver des roselières étendues favorables à l'avifaune. Pratiquer un faucardage raisonné pour favoriser le mélange entre roselières et cariçaias ;
- Maintenir les zones vaseuses en queue d'étang et la végétation associée ;
- Maintenir la saulaie cendrée sous la forme d'un mince rideau entre la forêt et les roselières de bord d'étangs.

La flore et la faune remarquable

- La préservation de la flore remarquable passe essentiellement par le maintien des zones humides dont beaucoup d'espèces dépendent étroitement ;
- Raisonner le placement des agrainoirs à sangliers hors des zones sensibles ;
- Conserver un capital de bois mort sur pied ou au sol favorable aux insectes saproxyliques ;
- Faucher les accotements routiers par une barre de fauche (pas de broyeur, gyrobroyeur ou épareuse) pour préserver l'entomofaune florivore ;
- Réaliser un suivi scientifique des espèces ;
- Maintenir une certaine quiétude sur les secteurs de roselières pour éviter le dérangement des oiseaux nicheurs ;
- Préserver les haies agricoles et fruticées à prunellier.

Actions pédagogiques

- Créer et éditer des supports de communication à destination du grand public : plaquette de présentation des boisements et du site Natura 2000
- Baliser et équiper certains itinéraires pédestres (sentier du Chêne Henriot...) de panneaux d'information

L'OUTIL RÉGLEMENTAIRE : L'évaluation des incidences

Il s'agit du « filet de sécurité » du site : Tout projet ou manifestation susceptible de porter atteinte à l'écologie du site doit faire l'objet d'une évaluation de leur impact environnemental s'il figure parmi l'une des trois listes fixées par décret ou arrêté préfectoral. Il ne s'agit pas d'interdire l'exécution de ces projets, mais d'assurer un accompagnement des acteurs locaux en les orientant vers des mesures de gestion durable (éviter ou réduire des impacts). Cette évaluation ne concerne généralement pas les actes de gestion courante des territoires, mais des projets lourds et ponctuels (aménagement routiers, défrichements...).

Pour plus d'information : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-r6771.html>

Contacts



Direction Départementale des Territoires de la Meuse

Patrice CURIEN : patrice.curien@meuse.gouv.fr / 03.29.79.93.71



MEUSE

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Meuse

Alexandra LE MANCHEC : alexandra.lemanchec@cpie-meuse.fr / 03.29.88.57.35

Alexandra PINATON : alexandra.pinaton@cpie-meuse.fr / 03.29.87.36.65



Office National des Forêts

David PECHEUR : david.pecheur@onf.fr / 03.26.72.05.27

Jean-Baptiste RICHARD : jean-baptiste.richard-02@onf.fr / 03.26.21.89.26



Chambre d'Agriculture de la Meuse

Patrice HILAIRE : patrice.hilaire@meuse.chambagri.fr / 03.29.76.81.50

Arnaud APERT : arnaud.apert@meuse.chambagri.fr / 03.29.90.10.22